

**ARRÊTÉ DEP-2026-283 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POISSONNIER ÉCAILLER**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 8 février 2018 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Poissonnier écailler ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Poissonnier écailler pour la session 2026 dans l'académie Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Grégory PAILLIETTE, professionnel

Vice-président :

Monsieur Joël Gaston PIERRE, enseignant

Enseignants :

Madame Alexandra GUERIN

Madame Delphine DIOT-BONNAN

Monsieur Jean-Luc HOUDAYER

Monsieur Dayne DE LEPINE

Madame Nathalie PEREZ

Monsieur Nicolas ESSOUMBA MBOCK

Professionnels :

Monsieur Jean-Marc SCHIRM

Monsieur Alain DEMAZURE

Monsieur Kevin JORGE

Monsieur Aurélien BOUTOUR

Monsieur Emmanuel CHERON

Monsieur Isaure TROUSSARD

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET